

**Commune de Domecy-sur-Cure
Département de l'Yonne
Arrondissement d'Avallon
Canton de Vézelay**

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 8 + 3 proc
Qui ont pris part au vote : 11

Extrait de délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de **DOMECY-sur-CURE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Marc PAUTET, Maire.

Etaient présents : Marc PAUTET, Maire, Vincent BLANCHARD, Pierre DE FERAUDY, Adjoints, Noëlle RAUSCENT, Evelyne BAILLEUX, Richard THOUARD, Jean-Luc VAN-DORPE et Sylvie JUNG, conseillers.

Absent(s) excusé (e.s) : Violaine PUJO-ROLLAND (proc. Noëlle RAUSCENT), Pierre-Etienne BREGUET (proc. Marc PAUTET) et Christian BERTHIER (proc. Jean-Luc VAN-DORPE).

Secrétaire de séance : Sylvie JUNG a été nommée secrétaire de séance.

1- AUTORISATION D'INSTRUCTION D'UN PRET AUPRES DES BANQUES POUR DES TRAVAUX.

Autorisation d'instruction d'un prêt Travaux de réhabilitation de l'église de DOMECY

M. le Maire fait part des propositions d'emprunt sollicitée auprès des banques détaillées sur l'annexe jointe concernant les travaux de réhabilitation de l'église de DOMECY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal trouve la proposition du crédit agricole plus adaptée.

Autorise M. le Maire à valider la proposition du Crédit Agricole qui se présente comme suit :

- Montant du prêt : **300 000.00 € maximum - validité de la proposition 12 décembre 2020.**
- **Proposition jointe à la présente délibération**
- Conditions du crédit retenues par le conseil municipal :
 - Durée : **20 ans**
 - trimestrielles : **3994.16 €**
 - Taux fixe : **0.62%**
 - Frais de dossier : 0.10 % du montant sollicité.

9 POUR et 2 ABSTENTIONS

2- MARCHÉ MUTUALISÉ DES FOURNITURES ADMINISTRATIVE - GROUPEMENT DE COMMANDE :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la possibilité de procéder à un **Groupement de commande porté par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN** : dans le cadre de sa stratégie de mutualisation, le Maire explique que la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN propose d'organiser un groupement de commandes pour lancer une consultation pour un marché de fournitures administratives (papeterie, papier d'impression, enveloppes, etc...).

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour :

- Décider de participer au marché mutualisé pour les fournitures administratives (papeterie, papier d'impression, enveloppes, etc...),
Et, le cas échéant,
- Décider d'adhérer au groupement de commandes pour le marché susvisé porté par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,
- L'autoriser à signer la convention dudit Groupement de commandes avec la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,
- L'autoriser à signer le marché avec le prestataire qui sera proposé et retenu par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature dudit marché,
- L'autoriser à signer tout autre document inhérent à la présente décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **DÉCIDE de participer au marché mutualisé pour les fournitures administratives (papeterie, papier d'impression, enveloppes, etc...),**
- **DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes pour le marché susvisé porté par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention dudit Groupement de commandes avec la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,**
- **AUTORISE le Maire à signer le marché avec le prestataire qui sera proposé et retenu par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature dudit marché,**
- **AUTORISE le Maire à signer tout autre document inhérent à la présente délibération.**

3-VENTE DU PARCOURS DE SANTE :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil la demande de la mairie de FONTENAY-près-VEZELAY concernant le rachat du parcours de santé acheté en 2016 et jamais installé sur le territoire de la commune.

Celui-ci avait payé 3500.00 € HT en octobre 2016.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Autorise M. le Maire à procéder à la vente du parcours de santé et le charge de négocier au mieux la vente.

VOTE : 6 POUR 4 NON et 1 ABSTENTION

4-VENTE DE L'ANCIENNE POSTE- GRANDE RUE A CURE :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la possibilité de procéder à la vente du bâtiment de l'ancienne poste plutôt que d'engager un financement important dans la réhabilitation de celui-ci.

Il expose également que la commune est dans l'obligation de faire appel à FRANCE DOMAINE pour faire estimer le bien, celui-ci appartenant au domaine public.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de mettre l'ancien bâtiment de la poste en vente et de faire appel à France DOMAINE pour l'estimation.

5-MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SITE INTERNET :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que le site internet de la commune est obsolète et qu'il serait utile de le modifier et de changer de prestataire afin de le rendre plus lisible pour les utilisateurs.

Le montant sera d'environ 700.00 € par an pour le module avec engagement sur deux ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Autorise M. le Maire à procéder au changement nécessaire et à signer tous documents se rapportant à ces modifications.

6-DECISION MODIFICATIVE –BP 2020

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin de pouvoir procéder à la régularisation des comptes négatifs après les mandatements de l'exercice 2020.

Elle se présente comme suit en section de fonctionnement :

60631 :	500.00 €	615231 :	- 4 720.00 €
6132 :	70.00 €	6411 :	- 1 800.00 €
6135 :	400.00 €	6451 :	- 1 350.00 €
615228	420.00 €		
61524 :	510.00 €		
6262 :	900.00 €		
6236 :	1 100.00 €		
6241 :	20.00 €		
6284 :	100.00 €		
62876 :	700.00 €		
6413 :	1 800.00 €		
6453 :	1 350.00 €		
Total :	+ 7 870.00 €	Total :	-7 870.00 €

7-DM BUDGET ASSAINISSEMENT

Annule et remplace la DM du 16 octobre 2020

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une décision modificative concernant le budget après la reprise des amortissements au service de l'assainissement. Certaines régularisations sont nécessaires et il est utile de procéder à une DM qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement Dépenses :

- 6811-042 : - 6500.00 €
- 615 : + 6500.00 €

Section de fonctionnement Recettes :

- 777 : -042 +350.00 €

Section d'Investissement Dépenses :

- 1391-040 : +350.00 €

Section d'Investissement Recettes :

- 2803 - 040 : - 6500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte la décision modificative.

8-AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT AVEC ELITE RESTAURATION – TARIF REPAS ADULTES :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la nécessité de l'autoriser à signer un avenant avec ELITE RESTAURATION- prestataire pour la fourniture des repas scolaires.

Les repas enfants pour l'école d'Usy ne sont pas suffisants et il a été décidé de passer commande de la moitié de repas adultes pour compenser.

Un test a été fait pendant un mois et semble concluant.

Le prix du repas adultes est de 3.06 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Autorise M. le Maire à signer l'avenant concernant le prix du repas adulte avec ELITE RESTAURATION.

9-REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE :

Monsieur le Maire rappelle le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif à la redevance d'occupation du domaine public due par France Télécom au titre de l'exercice 2020.

Le nombre de km d'artère aérienne est de **9,628 km** et d'artère en sous-sol est de **5.265 km**.

Le nombre de m² au sol est de **1.50 m²**.

Le montant maximum fixé est de 55.54 € en réseau aérien, de 41.66 € en réseau souterrain et de 27.77 € par m² au sol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe le montant maximum pour l'exercice 2020.

55.54 € x 9.628 = 534.74 €

41.66 € x 5.265 = 219.33 €

27.77 € x 1.5 = 41.65 €

Le montant à percevoir pour 2019 est de **795.72 €**.

Un titre de recette sera émis à l'ordre de :

ORANGE

CSPCF Comptabilité fournisseurs

TSA 28106 –

76721 ROUEN Cédex.

10-PROGRAMME D'ACTION DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS - – exercice 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Office National des Forêts pour l'exercice 2021

- Parcelle 5U – Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée et dégagement manuel des régénérations naturelles.

Le programme de travaux 2021 de l'Office National des Forêt est accepté selon le programme d'action pour la somme de **1230.00 € HT – 1476.00 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote POUR à l'unanimité et prévoit d'inscrire la dépense au BP 2021.

11-DIAGNOSTIC « RADON » pour les bâtiments communaux recevant du public

Groupement de commandes porté par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN : dans le cadre de sa stratégie de mutualisation, le Maire explique que la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN propose d'organiser un Groupement de commandes pour lancer une consultation pour les communes concernées par le diagnostic « radon » pour leurs bâtiments communaux recevant du public. Après avoir exposé la réglementation en vigueur en matière de gestion du risque lié au radon, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour :

- Décider de réaliser le diagnostic « radon » pour tous les bâtiments communaux recevant du public, Et, le cas échéant,
- Décider d'adhérer au Groupement de commandes pour la consultation susvisée portée par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,
- L'autoriser à signer la convention dudit Groupement de commandes avec la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,
- L'autoriser à signer le marché avec le prestataire qui sera proposé et retenu par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN ou tout autre document pour réaliser le diagnostic « radon » des bâtiments communaux recevant du public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **DÉCIDE de réaliser le diagnostic « radon » pour tous les bâtiments communaux recevant du public,**
- **DÉCIDE d'adhérer au Groupement de commandes pour la consultation susvisée portée par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention dudit Groupement de commandes avec la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,**
- **AUTORISE le Maire à signer le marché avec le prestataire qui sera proposé et retenu par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN ou tout autre document pour réaliser le diagnostic « radon » pour tous les bâtiments communaux recevant du public (cf. : liste annexée à la présente délibération).**

LISTE DES ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC CONCERNES PAR LE DIAGNOSTIC A DOMECY-sur-CURE.
--

- Ecole maternelle de Cure 2 grande rue, Cure 89450 DOMECEY-sur-CURE
- Salle des fêtes de DOMECEY (cantine scolaire) 6 rue Saint Antoine, Cure 89450 DOMECEY-sur-CURE
- Ecole Elémentaire Marie—Noël 21 rue des roches, Usy 89450 DOMECEY-sur-CURE cantine (même adresse).

12-Infos du Maire :

- L'appartement de Mme WEBER Elisabeth— La commune a demandé à Aurélie TARDIVON, huissier de justice de constater l'abandon du logement, il a ensuite été vidé complètement et nous avons fait appel à une entreprise de nettoyage pour décaper l'appartement. Le logement avait été rendu insalubre par la locataire. Travaux de réfection à prévoir avant de pouvoir le relouer.
- Mme KOHLER remercie pour le courrier concernant l'information annulation du repas des Aînés.
- Le géomètre du cadastre vient en mairie le 16 décembre 2020 à 15h00.
- Ecole d'Usy :
 - 2 masques lavables distribués aux enfants de l'école par la commune.
 - Alexiane BONIN est en service civique pour venir en aide à la Directrice.
- Maison Francine HARAN : le dossier avance doucement – relance pour retrouver son héritier avec le tribunal.

Séance levée à 21h00